

# REGULARISATION INDEMNITAIRE DES FORMATEURS DE L'ENPJJ



Le 20 octobre 2021

Alors que l'ensemble des CADEC, CSE et éducateurs a bénéficié d'une revalorisation rétroactive au 1er janvier 2021 de leur IFSE, nous avons appris récemment que les formateurs du corps des CSE avaient été littéralement écartés de cette mesure par l'ENPJJ.

Suite à la saisine d'une formatrice, la CGT-PJJ a interpellé l'administration centrale et a pu obtenir un arbitrage favorable de la SDRHRS pour régulariser toutes les situations individuelles et ainsi rétablir un droit légitime. Si vous avez un doute sur votre IFSE, quelle que soit votre fonction, n'hésitez pas à nous saisir.



Cette régularisation vient, une nouvelle fois, marquer la nécessité de se renforcer collectivement pour défendre nos droits et nos missions.

**Renforcez-vous, engagez-vous !**  
**[www.cgtpjj.org](http://www.cgtpjj.org)**